

## Annexe au règlement d'ordre intérieur du club N.S.T.

### Affiliation

**L'affiliation au club N.S.T. est obligatoire, l'affiliation doit être payée dès l'inscription.**

Le montant de l'affiliation est fixé par le Conseil d'Administration à chaque rentrée sportive.

L'affiliation est redevable chaque saison sportive.

Tarif des affiliations voir le folio publicitaire du club.

### Inscriptions

**Obligation du nageur à l'inscription :**

- Remplir à l'arrivée au club une fiche d'inscription, signée par le père ou la mère de celui-ci.
- **Uniquement pour les compétiteurs (certificat médical de couleur blanche), rentrer dans un délai de quinze jours après l'inscription, un certificat médical modèle F.F.B.N.de couleur blanche** mis à disposition par le club, dûment complété par le médecin traitant et attestant que le nageur peut pratiquer la natation de compétition.
- **Ce certificat est valable uniquement pour l'année civile en cours et est renouvelable la première quinzaine de l'année civile nouvelle.**
- **Le port du bonnet du club, à la couleur des divers groupes est obligatoire** et mis en vente à la table du N.S.T. aux heures d'entraînements.

### Payements

- **L'affiliation et l'abonnement de natation** sont payables au comptant ou par virement, dans les quinze jours de son inscription.
- **L'affiliation et les cartes de 10 ou 20 leçons sont toujours payables au comptant**, à la table du N.S.T., aux heures d'entraînements.
- Le contrôle de présence du nageur sur les cartes de 10 et 20 leçons doit obligatoirement être signé par les parents du nageur **avant chaque leçon**.
- Pour les familles de plus d'un enfant, le club accepte le règlement des paiements suivant la grille ci-dessous et pour autant que les virements de l'ensemble des paiements soient à la disposition du club, signés et avec date mémo dès le premier virement.
- Une réduction « familles nombreuses » est d'application à partir du troisième membre de la famille inscrit au club.

### **Grille de paiement admis par famille par le club:**

	1 au 15/09/10	le 3/10/10	Le 3/11/10	le 31/12/2010
1er membre	Affiliation + Abonnement			
2ème membres	Affiliation	Abonnement		
3ème membres	Affiliation		Abonnement	
4ème membres	Affiliation			Abonnement
Tarif sur demande				

### Absence

**Le club ne rembourse jamais l'affiliation.**

Pour une période de maladie, **de plus de 60 jours consécutifs**, et sur présentation d'un certificat médical, le remboursement d'une partie de l'abonnement peut être envisagé.

Le Conseil d'Administration reste seul juge de cette décision.

### Sanctions

Le nageur ne respectant pas le règlement du N.S.T. ci-dessus ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la piscine et le règlement d'ordre intérieur a destination des clubs se verra refuser l'accès au cours de natation du club.